pice-Civil. — Henri Bacq 6 mois, rue des Longues-Haies prolongée, cour Génart, 14. — Florentine Vandeuvre, 21 ans, tailleuse, rue de Collège, 43. — Modeste Favrelle, [illegible] rue des 13 Rouets, 1. — Marie Lambert, 90 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Destombes, 6. — Prudence Bulteau, 75 ans, rentière, rue Pauvrée, 40. — Alfred Blondeau, 20 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Joseph Desbonnet, 3 ans, Hôtel-Dieu. — Jules-Henne Rebels, 7 ans, rue Meyerbeer, maison Dujardin. — Stéphanie Delcourt, 1 an, rue Bayart, 47. — Pierre Dumont, 73 ans, journalier, Hospice-Civil.

MARIAGES DU 12. — Edouard Desbarbieux, 23 ans, filature, et Rosalie Galeis, 25 ans, bobineuse. — Albert Devalle, 27 ans, tisserand, et Marie Hawelaere, 26 ans, ménagère. — Jean Heemen, 27 ans, teinturier, et Marie Moreels, 21 ans, soigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 12 JUIN. — Jules Pycke, 22 ans, ajusteur, et Stéphanie Vandystad, 26 ans, soigneuse. — André Grymonpren, 54 ans, chauffeur, et Hortense Dehem, 48 ans, sans profession. — Léon Warmel, 33 ans, tisserand, et Célina Vannoote, 37 ans, servante. — Henri Despreta, 34 ans, tanneur, et Elise Bisphaval, 24 ans, sans profession. — Frédéric Seynaeve, 31 ans, surveillant, et Marie Vanuytfange, 25 ans, soigneuse. — Auguste Verheyn, 20 ans, mécanicien, et Sidonie Rauwens, 21 ans, soigneuse. — Auguste Paillet, 31 ans, fileur, et Pauline Vrauman, 16 ans, couturière. — Ivon Vanwynsberghe, 24 ans, journalier, et Sophie Helderweirt, 29 ans, repasseuse. — Jean Lesaffre, 25 ans, mécanicien, et Euphémie Verzuysse, 26 ans, soigneuse. — Charles Stempot, 23 ans, teinturier, et Eudoxie Benout, 23 ans, gilletière. — Florimond Caby, 26 ans, employé de commerce, et Sophie Richomme, 21 ans, ourdisseuse. — Henri Messelin, 23 ans, employé de Banque, et Silvie Bonte, 22 ans, tailleuse. — Delphin Coschèteux, 28 ans, apprêteur, et Marie Dumont, 20 ans, dévideuse. — Charles Niedergang, 34 ans, et Marie Veys, 26 ans, ménagère.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 15 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Zoé DUPONT, décédée à Roubaix, le 22 mai 1881, à l'âge de 51 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT que feront célébrer les Dames de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, le vendredi 17 courant, à 8 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DELVOYE-DELNATTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis DELVOYE, décédé à Roubaix, le 14 juin 1881, à l'âge de 35 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Hem, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille VIDREQUIN-VERGOTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Fernand-Henri-Charles-Joseph VIDREQUIN, décédé à Roubaix, le 13 juin 1881, à l'âge de un an et quatre mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Croix, 5.

ÉPHÉMÉRIDE

MARDI. — 14 JUIN. — *Saint Basile, évêque et confesseur.*

1407. — MORT DE CLISSON.

Olivier de Clisson naquit en Bretagne, d'une famille noble et ancienne. Dès sa jeunesse il s'attacha à du Guesclin et se signala de bonne heure par son courage et son intrépidité. Charles VI le fit connétable de France en 1380. Après la mort de du Guesclin, il commanda l'avant-garde à la bataille de Rosebeck en 1382 contre les Flamands.

Envoyé en Bretagne, le Duc le retint prisonnier et ne le rendit qu'en recevant une forte rançon. Il mourut en 1407.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 12 juin 1881

Sommes versées par 316 déposants, dont 52 nouveaux . . . . . 28,097 fr. 00
91 demandes en remboursement . . . . . 16,855 fr. 36

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Eloy-Toulemonde et Ch. Dubar, directeurs.

Il n'y aura pas de séance le dimanche 19 juin, à cause de la Fête-Dieu.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, le 13 juin 1881.

Monsieur le Directeur du
Journal de Roubaix,

Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus funestes a encore été occasionné samedi, dans la nuit, entre le pont du Brœucq et le pont de Croix, par le car à vapeur, dit du Théâtre.

Une de mes voitures que je conduisais moi-même et accompagné d'un de mes hommes, a été tamponnée à l'arrière, avec une violence telle, qu'en un instant voiture et chevaux étaient jetés contre les maisons qui, heureusement, se trouvent à cet endroit.

Nous ne nous sommes aperçus de l'arrivée du tramway qu'à la lumière projetée par son disque, et malgré l'empressement que j'apportais pour me jeter de côté, je ne pus éviter le choc.

Je puis certifier qu'aucun coup de cornet n'a été donné, car il n'est pas un endroit sur la route où on en distingue mieux le son.

Tout me porte à croire que le mécanicien et le chauffeur sommeillaient, sinon ils auraient évité un accident dont la responsabilité leur incombe totalement.

Je dois louer en passant l'excessive politesse de MM. le contrôleur et conducteur. Ces messieurs ont été très convenables; il serait à souhaiter qu'il en fut toujours ainsi.

Qu'adviendrait-il, Monsieur le Directeur, si, au lieu d'une grosse voiture chargée comme celle tamponnée, la machine à vapeur en rencontrait une plus légère et non chargée, ou bien encore une voiture arrêtée par suite d'accident? le tout serait inévitablement broyé, et l'on peut voir par là qu'il y a de quoi frémir en songeant au peu de sécurité qu'offre aujourd'hui cette ex-belle route, aussi bien aux piétons qu'aux équipages.

Tout le monde sait aujourd'hui qu'il ne faut pas songer à obtenir réparation de la Compagnie des Tramways.

Que les autorités compétentes fassent une enquête et ils pourront se rendre compte des légitimes réclamations du public: unanime à demander la traction par chevaux. Il est certain aussi que la Compagnie des Tramways verrait augmenter le nombre de ses voyageurs dans une très grande proportion.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, donner place à mes lettre dans les colonnes de votre estimable journal et croire à mes meilleurs sentiments.

L. VAN OVERSCHELD,
Messager.

Monsieur le propriétaire-gérant du
Journal de Roubaix,

Je ne me pose pas en défenseur de la Compagnie des tramways, je demande seulement à placer quelques observations sur les difficultés d'exploitation que l'on voudrait susciter à cette Compagnie.

Dans quel but? Ses adversaires l'ignorent eux-mêmes.

Epris d'une folle ardeur, les détracteurs de la traction à vapeur des tramways, entassent lettres sur lettres, protestations sur pétitions, accidents sur accidents, et si, heureusement, il n'en arrivait point, ils en inventeraient

Il y aura bientôt trois siècles, qu'un savant, Salomon de Caus, fut qualifié fou par ses contemporains. Evitons que nos enfants nous adressent la même épithète.

Pour caresser la marotte des mécontents, faudrait-il forcer toute une population à retourner aux époques des coches et des fameux omnibus de 1820?

La traction par chevaux, c'est la routine.

Le progrès nous a donné la locomotive routière.

Le progrès, c'est le soleil de la civilisation, aveugle qui ne le voit pas.

Nous avons à nos portes des machines industrielles, qui, dans une terrible catastrophe pourraient éclater et faire de nombreuses victimes.

Pourquoi n'en demande t on pas aussi la suppression?

Et les grandes lignes de chemin de fer, dont les statistiques nous signalent chaque jour des accidents et des victimes.

Devrait-on aussi les suprimer?

Les tramways à vapeur rendent-ils des services?

Est-ce que toute la population industrieuse de Roubaix et de Lille, que l'on peut évaluer à 100,000 habitants, n'est pas heureuse de pouvoir donner à ces relations, une activité nécessaire, que la traction par chevaux serait impuissante à réaliser?

Que l'on évite donc tous les griefs contre une Compagnie, qui a fait et fera des sacrifices énormes pour satisfaire un public exigeant, et ne rétrogradons pas.

Engageons ainsi les Jérémie de la routine à se calmer, et félicitons les administrations qui ont l'énergie nécessaire, pour soutenir et encourager un progrès salutaire, d'un intérêt immense pour notre cité.

L'avenir nous le prouvera.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un abonné.

Roubaix, 12 juin 1881.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. — Paris, 14 juin, une heure soir. — Hauteur du baromètre: Nice 763, Brest, Charleville, Perpignan 764, Rochefort, 765. Le baromètre descend vite en Irlande. Une bourrasque existe au large. Probable: vent S.-E. à S.-O. Temps chaud. Orages et pluies prochainement.

Belgique.

— LEUZE. — Un accident est arrivé samedi matin à Leuze. Deux chevaux attelés à un tombereau étant venus à s'emporter, le conducteur, un jeune homme de la ville, fut renversé et le véhicule lui passa sur le corps, lui causant de très-graves blessures.

— LIÈGE. — C'était encore dimanche, grand jour de concours dans les Sociétés colombophiles de cette ville; le nombre de pigeons expédiés sur diverses étapes était cependant moins considérable qu'aux dimanches précédents. Cela s'explique par la raison que de dimanche en dimanche les lieux pour le lâcher des pigeons sont de plus en plus éloignés et par suite la mise pour chaque volatile de plus en plus élevée. Les prix attribués aux vainqueurs sont du reste d'autant plus importants que les étapes du concours sont distantes.

— TOURNAI. — Par arrêté royal, la croix commemorative instituée le 20 avril 1878, est décernée aux volontaires de 1830, dont les noms suivent: Gadenne François-Joseph, tourneur en chaises à Tournai; Duhaut, cordonnier à Leuze; Van Tighem, ouvrier agricole à Escaupaffles.

— Samedi dernier, un ouvrier couvreur de Rumilies est tombé en bas du toit d'une maison au faubourg Morelle; on le releva à demi mort, les membres tout brisés, il a succombé ce matin à ses blessures.

FAITS DIVERS

— La Foire aux Plaisirs a décidément dépassé comme succès, les espérances les plus exagérées de ses organisateurs.

La récapitulation des dernières recettes, achevée seulement hier dans la soirée, donne un chiffre total de 213,257 fr.

— On écrit de Valence, 12 juin.

« Point, Joseph, âgé de 23 ans, cultivateur à Gigors, qui, le 23 mai dernier, a tué son beau-père d'un coup de fusil, a été trouvé mort dans la forêt de Gigors. Point s'était tiré un coup de fusil Sa mort remonte au 24 mai. »

— La plupart des facteurs ruraux ont actuellement à parcourir, en moyenne, vingt kilomètres par jour. Pour quelques-uns, les tournées varient de vingt-huit à trente deux kilomètres, chiffre maximum.

Il est question de remanier les tournées de façon qu'elles soient mieux proportionnées aux forces des hommes.

Une autre amélioration à l'étude consisterait à fournir gratuitement aux facteurs leur uniforme. A cet effet, M. le Ministre des postes et des télégraphes se propose de demander aux Chambres un crédit de trois millions.

On espère, en outre, porter, à partir du 1er janvier prochain, la rémunération par kilomètre à sept centimes

Voilà une série de mesures auxquelles on ne peut qu'applaudir.

Une Exposition internationale d'*appareils de Brasserie*, organisée par l'initiative du Syndicat des Brasseurs du Nord de la France, ainsi qu'un Congrès général des Brasseurs de France, auront lieu à Versailles les 22, 23, 24, et 25 Juin courant.

Des cartes de parcours à prix réduit (retour gratuit) seront délivrées à ceux de MM. les Brasseurs qui, avant le 15 courant, en adresseront la demande à M. Leclerq, brasseur à Cambrai.

Les pensionnaires de la villa Médicis

A partir de dimanche prochain, 19 juin, les envois de Rome des pensionnaires de la villa Médicis seront exposés pendant huit jours à l'Ecole des beaux-arts à Paris.

Toutes les œuvres viennent d'arriver à Paris, on va procéder immédiatement à leur installation.

Voici le catalogue de ces envois, d'après le rapport de M. Cabat, directeur de l'Académie de France à Rome:

PEINTURE

4e année. — M. Wencker: *Prédication de saint Jean Chrysostôme contre l'impératrice Eudoxie*.

3e année. — M. Chartran: 1. Copie, d'après Paul Véronèse, le *Mariage mystique de sainte Catherine*; 2. *Vénitienne* (étude); 3. *Saint Georges* (esquisse); 4 la *Prière dans la lagune* (projet de tableau).

2e année. — M. Schommer, le *Baiser mortel* (légende brésilienne.)

1re année. — M. Bramtot: 1° *Ixion* (tableau); 2° dessin, le *Christ, Saint-Thomas, Saint-Magnus*, d'après Cinna da Conegliano; 3° dessin, d'après une ébauche de Michel-Ange.

SCULPTURE

4e année. — M. Lanson, l'*Age de fer* (groupe en marbre).

3e année. — M. Cordonnier, *Têts d'étude*.

2e année. — M. Grasset, décédé le 15 novembre 1880, *Esaü à la chasse*.

1re année. — M. Flagel: 1° *Jeune poète mourant* (bas-relief); 2° copie en marbre du Discobole.

ARCHITECTURE

4e année. — M. Blondel: Restauration de la Fontaine en Palestine.

3e année. — M. Nénol enverra l'année prochaine: 1° La Restauration du temple d'Apollon à Delor; 2° la Restauration du Temenos d'Apollon.

2e année. — M. Laloux: Sept feuilles sur le Panthéon.

1re année. — M. Blavette: Profils et détails sur le Forum de Pompéi: le portique du Tabularium à Rome et du théâtre Marcellus.

GRAVURES EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES

2e année. — M. Boltée: 1° *Saint-Sébastien* (bas-relief); 2° *Bijoux de printemps* (modèle de camée); 3° l'*Agriculture* (médaille gravée sur acier); 4° Tête gravée sur onyx; 5° *Sainte-Barbe* (dessins d'après Palma le Vieux).

GRAVURE EN TAILLE DOUCE

4e année. — M. Boisson: 1° *Vierge et Enfant-Jésus*; 2° Planche de la gravure d'après Bellini.

2e année. — M. Deblois: 1° Dessin d'après l'antique: *Vénus*; 2° dessin d'après Adrea del Sarto: la *Madonna del Sacco*; 3° planche gravée au burin: *Portrait d'ange*, d'après Raphaël.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui:

Loi tendant à autoriser le département de Saône-et-Loire à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Loi tendant à autoriser le département de la Sarthe à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Loi tendant à autoriser le département de Seine-et-Oise à contracter un emprunt pour les travaux des lignes vicinales.

Loi tendant à autoriser le département de l'Yonne à contracter deux emprunts; l'un pour les travaux des chemins vicinaux; l'autre, pour le rachat des ponts à péage.

Décrets nommant des maires et des adjoints en Algérie.

Décret nommant un courtier-interprète conducteur de navires.

Décision autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal à Buzet (Haute-Garonne.)

Médailles d'honneur pour actes de courage et de dévouement.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Election d'un conseiller général.

Télégrammes adressés d'Algérie et de Tunisie au ministère de la guerre.

Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes.

Dépêches Télégraphiques
(*Service particulier*)

Affaires tunisiennes

Voici le texte de la lettre adressée par M. Roustan aux représentants des puissances étrangères à Tunis, pour les informer qu'il avait été délégué par le bey pour entretenir les relations entre eux et le gouvernement beylical:

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de remettre entre les mains de S. A. le bey de Tunis l'acte de ratification du traité de garantie, conclu le 12 mai dernier entre le gouvernement de la République française et celui de la Régence, et dont vous trouverez ci-joint copie.

L'article 5 de ce traité stipulant que le gouvernement français sera représenté auprès de Son Altesse le bey par un ministre résident, M. le président de la République a bien voulu me confier ces fonctions, en vertu de la commission dont je vous transmet également une copie ci-annexée.

De son côté, S. A. le bey, en vue d'assurer, en ce qui le concerne, l'exécution du traité de garantie, a délégué, par un decret dont vous trouverez ci-joint la traduction, le ministre résident de la République comme son seul mandataire pour les rapports avec les agents des puissances étrangères à Tunis.

En portant ces divers actes à votre connaissance, j'ai à cœur de vous assurer de mon vif désir de maintenir, dans les doubles fonctions dont je me trouve investi, les bonnes relations qui existent entre nos deux gouvernements et entre eux et celui de Son Altesse le bey, et j'espère pouvoir compter, de votre part, sur la réciprocité de ces sentiments.

Agréez, Monsieur l'agent et consul général, les assurances de ma haute considération.

Le ministre résident de la République française.

Signé: ROUSTAN.

L'insurrection Algérienne

Général commandant 19e corps à guerre.

Le général Cérez télégraphie d'Oran, 13 juin, 11 h. 10 matin.

Les contingents de Bou-Amena se sont avancés jusqu'au Marabout de Siben-Raddour chez les Kassasnas-Cheragas pour y enlever des grains. Il y a eu lutte et des tués de part et d'autre surtout chez les rebelles. Le nommé Eddinben-Djermani, agent principal de Bou-Amena a été tué; c'est lui qui, au début de l'insurrection, avait tiré un coup de pistolet à bout portant sur le lieutenant Weinbrenner, du bureau arabe de Géryville, envoyé pour l'arrêter.

La rentrée à Saïda des Espagnols occupés à l'exploitation de l'Alfa, qui, à la nouvelle de l'approche des dissidents, avaient abandonné précipitamment leurs chantiers, a produit dans la ville un moment d'émotion. Cette émotion a été vite calmée et elle était d'autant moins justifiée que la place était protégée par le colonel Quarante avec 800 hommes de troupes françaises et un millier de cavaliers des Goums du Teli, qui se trouvait à proximité sur la route de Tafarona

Les quelques cavaliers insurgés qui ont été vus à 25 kilomètres au plus à l'Est de Saïda appartenaient à l'arrière-garde de Bou Amena et se sont enfuis dans l'après-midi pour rejoindre, à plus de 50 kilomètres au Sud-Est de Saïda. Bou-Amena en route avec le gros de son convoi et de son monde de Iteckarabou-Zarguet sur El-Amiat-Chergui.

Bou-Amena a couché, dans la nuit du 12 au 31, à El-Haouidj (à 30 kilomètres au Sud de Tafarona dans la direction d'El-Amalad-Chergui). Il est poursuivi vigoureusement par nos goums de Saïda, et j'espère que le passage pourra lui être barré, au-delà du Chott-ben-Sebira et Sfosifa par les colonnes Détrie et Duflhol.

Les deux présidents

Paris, 13 juin.

On lit dans l'*Intransigeant*:

« L'*Europe diplomatique* prétend que M. Gambetta se serait, à plusieurs reprises, mis à la disposition du président de la République pour former un ministère; M. Grévy aurait toujours décliné l'offre de M. Gambetta.

» Cette assertion nous paraît extrêmement suspecte. M. Grévy a trop d'intérêt à voir M. Gambetta s'user aux affaires pour ne le point prendre comme premier ministre dès que l'homme de Cahors sera bien décidé à gouverner ouvertement.

» Mais M. Gambetta ne tient pas du tout à prouver publiquement son incapacité et sa médiocrité. C'est pour cela que nous plaidons aucune confiance aux dires de l'*Europe diplomatique*. »

Les menées radicales

Paris, 14 juin.

Les cercles radicaux de Paris ouvrent des souscriptions pour la prochaine campagne électorale.

Ils ont déjà recueilli des sommes élevées dans le XVIIe, XIXe et XXe arrondissement.

Paris, 14 juin, 9 h. m.

L'Intransigeant annonce que l'amnistié Dacosta, rapatrié dernièrement par le transport, la *Loire*, va poursuivre devant les tribunaux le capitaine de ce navire, M. Brown

Decosta se plaint d'avoir été mis aux fers pendant la traversée parce qu'il se refusait à assister à la prière.

La question électorale.

Paris, 14 juin.

L'apaisement se fait dans la Presse sur la question électorale.

La *République Française* voit toujours des dissentiments graves entre les pouvoirs publics, mais elle espère que la fin de la session législative sera exclusivement consacrée . travail

Les funérailles de Mgr Ségur.

Paris, 12 juin.

Les funérailles de S. G. Mgr Louis-Gaston de Ségur, prélat de la Maison du Pape, chanoine-évêque de Saint-Denys, ont été célébrées aujourd'hui à midi, au milieu d'une affluence énorme de fidèles.

Le corps est placé à onze heures trois quarts sur un char de 5e classe.

Les cordons du poêle sont tenus par M. l'abbé de Courcy, vice-promoteur du diocèse, le R. P. Delaporte, supérieur général des prêtres de la Miséricorde, le R. P. Picard, supérieur général des Pères de l'Assomption, le R. P. Stanislas, gardien des capucins de Paris, le comte de la Bouillerie, président du comité des cercles catholique, le comte d'Esgrigny, trésorier général de l'Œuvre de Saint-François de Sales. Jumel, élève du collège Stanislas, et Pathier, membre de l'Association des jeunes gens du faubourg Saint-Germain.

Le cardinal Guibert était représenté par Mgr Richard, son coadjuteur, et par MM. les abbés Lagarde et Caron, vicaires-généraux; S. Exc. Mgr. Czacki, nonce apostolique, par Mgr Tonti, secrétaire de la nonciature. Mgr Maret et plusieurs autres chanoines de Saint-Denys représentaient l'insigne chapitre.

Le deuil était conduit par MM. le marquis de Ségur, le comte de Ségur-Lamoignon, le baron de Malaret, A. Fresneau, sénateur, et le vicomte Simard de Pitray, frères et beaux-frères du défunt.

Dans l'assistance, qu'on peut évaluer à 3,000 personnes au moins, nous avons remarqué MM. le duc de Broglie, Depeyre, Chesnelong, Robinet de Cléry, Keller, de Lorgeril, E. Riant, le comte de Beaucourt, le baron Baude, le duc de la Rochefoucauld, le prince de Léon, les RR. PP. Pitol, Matignon, du Lac de Fugères, etc., de la Compagnie de Jésus, les RR. PP. Arsène et Ludovic, capucins, les RR. PP. Albert et George, carmes, les abbés de Broglie, Gindre, d'Hulst, Hamelin, de La Perche, etc., etc.

Plus de vingt sociétés de jeunes gens, dont Mgr de Ségur était le protecteur, avait envoyé des délégations qui s'avançaient avec leurs bannières en tête du cortège, dont l'organisation avait été réglée par M. de Bornio.

Le corps a été reçu à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, par M. l'abbé Ravaihe, curé de la paroisse, entouré de son clergé.

Pendant que la foule se rangeait autour du catafalque, M. Ch Gounod a exécuté lui-même sur l'orgue une *Marche funèbre* dont il est l'auteur.

Après la messe, a commencé l'aspersion de l'eau bénite. La foule défile compacte et recueillie devant le catafalque où la dépouille mortelle de Mgr de Ségur restera exposée jusqu'à 6 h. du soir.

La Saint-Henri

Paris, 13 juin.

L'*Union* annonce que ses amis se préparent à fêter dignement la Saint-Henri.

Les banquets, au lieu d'avoir lieu le 15 juillet, qui est un vendredi, sont renvoyés au lendemain 16.

Le Prix du «Salon»

Paris, 14 juin, matin.

Le Conseil des Beaux-Arts a décerné le prix du salon à M. Boucher, sculpteur.

Conférence à Marseille

Marseille, 13 juin.

La *Gazette du Midi* annonce que M. Robinet de Cléry, ancien avocat-général à la cour de cassation, donnera, le 28 juin, une conférence en vue d'engager tous les citoyens à défendre leurs droits d'hommes, de Français et de chrétiens.

La conférence de M. Mayol de Luppé

Limoges, 13 juin, 4 h. 05 soir.

La conférence donnée, hier, au banquet des notabilités légitimistes, par M. Mayol de Luppé n'a donné lieu à aucun incident

L'Angleterre et le protectorat français à Tunis.

Londres, 13 juin, 9 h. 20, soir.

Chambre des Communes. — M. Otway pose au gouvernement une question relative au décret du bey, chargeant M. Roustan de présider aux relations de la Tunisie entre les puissances étrangères.

M. Dilke répond que cela n'affectera en rien la position de l'Angleterre envers la Tunisie. Ce décret ne change rien aux traités existants, conclus avec la Tunisie, la France ayant déclaré qu'elle observera scrupuleusement les obligations qui y sont consignées.

L'honorable M. Guest fait remarquer que cela viole l'indépendance de l'empire ottoman.

M. Dilke répond à cela, que c'est une affaire d'appréciation. Il rappelle que l'Autriche administre en ce moment la Bosnie et l'Herzégovine et que l'Angleterre elle-même, administre l'île de Chypre, quoique ce soit la aussi, des possessions ottomanes.

Les fénians à Liverpool

Liverpool, 13 juin, 3 h. 50 soir.

200 Irlandais armés marchaient la nuit dernière sur la prison pour délivrer les fénians arrêtés, mais l'alarme ayant été donné à temps, les gardiens bien armés sont sortis du poste et sont allés à leur rencontre.

Les Irlandais se dispersèrent aussitôt.

Les Turcs à Tripoli

Paris, 13 juin, 7 h. s.

Une lettre de Tunis, signalant l'arrivée à Tripoli d'un nouveau gouverneur avec 1,600 hommes de troupes ottomanes, parle de l'activité déployée en ce moment par l'autorité militaire tripolitaine. La lettre dit que, certainement, la Porte est maîtresse de faire ce que bon lui semble à Tripoli, mais qu'elle excèderait son droit si, sous prétexte de défendre ce pays que rien ne menace, elle provoquait un réveil de fanatisme dangereux pour son voisin de Tunisie et d'Algérie. La France est maintenant responsable du maintien de l'ordre en Tunisie.

Tremblement de terre en Arménie

Un terrible tremblement de terre a eu lieu le 12 juin à Trphon, en Arménie. On connaît jusqu'ici cent morts et 60 blessés. Beaucoup de maisons sont détruites.

Pronostics météorologiques

New-York, 13 juin.

Le *New-York Héraldi*, annonce que les bourrasques qui traversent actuellement l'Atlantique atteindront les côtes de France entre le 16 juin.

SÉNAT
(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 14 juin

Présidence de M. LÉON SAY

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont agités.

M. Waddington cite une parole de M. Grévy contre la dissolution anticipée des deux Chambres; le Président de la République aurait dit: Je serai toujours ami du fonctionnement régulier et mathématique des lois constitutionnelles.

LA SÉANCE

La séance s'ouvre à 3 heures 1/4, sous la présidence de M. Léon Say.

LES REQUISITIONS DE 1870

Le Sénat commence la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet d'établir une prescription spéciale au profit des communes, contre les actions des particuliers qui auraient été l'objet de réquisitions directes des autorités allemandes, pendant la guerre de 1870-71.

Le projet de loi est adopté.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

Le Sénat reprend ensuite la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

M. PARIS soutient l'amendement qu'il a présenté hier.

Cet amendement est adopté.

Le même orateur propose un nouvel amendement à l'article XI. Cet amendement est repoussé par 152 voix contre 134.

L'article XI est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 14 juin 1881.

Présidence de M. GAMBETTA

BRUITS DE COULOIRS

M. Rouvier dit que M. Gambetta est mécontent de la résolution prise par les groupes de gauche de désapprouver la dissolution anticipée du Parlement.

M. Gambetta accuse la gauche d'être de connivence avec le Sénat.

Quelques députés de la droite annoncent qu'un grand banquet aura lieu le mois prochain à Paris, pour fêter la Saint-Henri.

LA SÉANCE

A deux heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance sur la rédaction duquel M. LAISANT présente quelques observations.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

LA MÉDAILLE DE TUNISIE

La Chambre examine et adopte en 1re délibération le projet de loi relatif à l'augmentation des croix et médailles à distribuer à l'occasion des opérations militaires en Tunisie et en Algérie.

LES FRAIS DE L'EXPEDITION TUNISIENNE

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi portant ouverture aux ministres de la guerre, de la marine et des finances, sur l'exercice 1881, de crédits supplémentaires montant à la somme de 14,226,000 fr. pour les frais de l'expédition de Tunisie.

M. JANVIER DE LA MOTTE présente diverses observations sur ce projet de loi.

M. CUNEO D'ORNANO, appuie l'argumentation de M. Janvier de la Motte

La clôture de la discussion est prononcée.

LE RECRUTEMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération 1° sur la proposition de loi de M. Laisant et d'un grand nombre de ses collègues portant modification à la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, en vue de réduire la durée du service dans l'armée active; 2° la proposition de loi de M de Gasté ayant pour objet de modifier l'article 56 de la même loi; 3° la proposition de loi de M. le comte de Roys ayant pour objet de modifier l'article 40 de la même loi, pour arriver à une répartition plus équitable des charges militaires entre les soldats des deux portions d'un même contingent.

M. LANGLOIS demande la diminution du contingent.

L'orateur dit que l'expédition de Tunisie n'a été combinée qu'en vue de faciliter des opérations financières.

LE MINISTRE DE LA GUERRE proteste énergiquement.

Bulletin du Commerce

Vente publique de Laine A LONDRES

Londres, 13 juin, 6 h. s.

Ventes, 9,600 balles; aucun changement dans les prix.

Marché de Courtrai du 13 juin

Prix par hectolitre: Froment blanc, 21 »» 22 »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 16 »» 17 »»; Avoine, 10 »» 10 50. Prix par 100 kilogrammes: Pommes de terre jaunes, 6 »» 7 »»; Pommes de terre rouges 6 50 7 »»; Beurre par 1/2 kil. 1,50 1,63; Œufs, les 25, 2,»» 2,20.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 65 50 »» »»; Huile de lin, les 100 kilos, 60 25 »»,»» Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., 32 »» »»,»»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 31 75 »» »»; tourteaux de colza, les 100 kilos, 18 00; »» »»; tourteaux de lin, les 100 kilos, 20 »» 28,»»; tourteaux de chanvre, 13 »» »»,»».

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 11 juin 1881.

Les incidents politiques sont venus ennuyer encore une fois les bonnes dispositions du marché. Nous retrouvons notre 5 0/0 en légère avance à 119.75. L'amortissable rétrograde à 87,80, on cote 93,60 sur l'Italien.

Le Crédit Lyonnais est l'objet d'un mouvement à 950, que rien ne justifie. On fait 725 sur la Société Générale, où descende de 5800 à 5700 au comptant sur la Banque de France. La Banque de Paris a oscillé de 1315 à 1330. Il y a eu des transactions très-animées sur l'action du Crédit Foncier que nous laissons à 1735 après s'être élevée à 1760. Il y a des demandes très-nombreuses sur les obligations commerciales nouvelles 4 0/0. On est à 735 sur le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

La Banque Nationale est toujours très ferme. C'est à partir du 1er juillet prochain qu'on pourra toucher à ses guichets le montant des coupons de 20 fr. complétant le dividende de 1880 dont les calculs conformément aux statuts ait été payés au mois de janvier. Le gros camionnage de Paris vaut 526, le Crédit Foncier Luxembourgeois est bien tenu à 635.

Il y a eu de nouveaux progrès cette semaine sur les actions des Magasins généraux de France et d'Algérie, on cote 596

La Société Nationale des mines voit se développer chaque jour davantage son exploitation dans l'Isère, la vallée d'auge et le département de Saône et Loire.

Les recettes de la Société générale de laiterie pour la dernière semaine se sont élevées à 290,742.83. Depuis le 3 avril, elles représentent en moyenne par jour 41.360 fr.

Une progression modérée, mais régulière et continue se fait sentir sur les actions du Crédit général français. Elles ont atteint et dépassé le cours de 800.

On va de 760 à 765 sur le Crédit mobilier. Il faut s'attendre à des cours bien supérieurs.

La Société générale française de Crédit voit les demandes affluer à ses guichets depuis que son rapport a été publié; on s'y rend compte des bénéfices acquis et on veut y participer à l'avenir.

La Société la Rente Mutuelle continue à créer et à délivrer à ses guichets des obligations rapportant 5 0/0 net d'impôt, au fur et à mesure du développement de ses affaires.

On est ferme à 640 sur la Banque de Prêts à l'Industrie. Au nombre des opérations solides et fructueuses de cette Société, figure la création d'obligations émises en représentation des prêts que la Banque fait à l'Industrie Nationale.

Suez 1850. — Nord. — 208,250. — Orléans 1410.

GUERISON DE LA
PHTHISIE PULMONAIRE
de la bronchite chronique: traitement 19, nouveau; brochure in-8° de 136 pages, 13me édition; par le Dr Jules Boyer (de Paris) Envoi 1f contre 1 fr. 50 en timb.-post., à M. Delahaye, lib. édit., 23, place de l'Ec. de médecine, Paris. 21288—2618

AUX PORTEURS de FONDS TURCS
Communication très-urgente au sujet de la
HAUSSE DES VALEURS OTTOMANES
Faite GRATUITEMENT aux intéressés qui en feront la demande à la *Sécurité Financière*, 26-28, rue Notre-Dame des Victoires, Paris. 1386

Sauvez les enfants
sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:
REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres
M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »
Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespéré:
Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.
Cure N° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1832:
« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Reval